L'an deux mil vingt le vingt-neuf août, Nous, Marie-Christine PINARD, Maire de SAINT HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 3 septembre 2020.

COMPTE-RENDU RÉUNION DU 3 SEPTEMBRE 2020

Le trois septembre deux mil vingt, à 20 h 30, les membres du conseil municipal de SAINT HÉLEN se sont réunis dans la salle polyvalente sur convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire.

<u>Présents</u>: Mmes Marie-Christine PINARD – Solène SAMSON – Aurore PAU-Laurence GABORIT – Evelyne GUÉRY – Martine BUGEAUD – Gwénaëlle MARTIN -MM. Jean-Michel JOURDAN – Elie CHATTON – Maël FELIN- Serge RIVIÈRE – Olivier BOIXIÈRE – Olivier TRÉHEL

Absents excusés : Mr Pascal BOURSICOT (procuration à Mme Gwénaëlle MARTIN)

Mme Monique MOREAU (procuration à Mme Solène SAMSON)

Secrétaire de séance : Mme Laurence GABORIT

1/ Préservation du commerce : acquisition des murs et du fonds

Madame le Maire explique que la commune de SAINT-HELEN s'est fixée comme priorité de redynamiser son bourg en y maintenant la présence d'une offre commerciale de proximité et diversifiée et en assurant un lien social avec les habitants. Le Bar « Au Bon Accueil » s'inscrit dans ce projet et Monsieur Eric LANCELLE, propriétaire, a fait savoir qu'il comptait céder son activité.

C'est pourquoi, dans le souci de maintenir cette activité économique et dans le but de revitaliser le Bourg, Madame le Maire propose à l'assemblée d'acquérir ce bâtiment. Monsieur LANCELLE a donné son accord pour la vente du fonds de commerce à hauteur de 40 000 € et les murs à hauteur de 150 000 €.

Aussi et conformément à l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe d'acquisition de ce commerce au prix total de 190 000 € (fonds de commerce 40 000 € et murs 150 000 €) hors frais de notaire
- autorise Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal

2/ Commerce : demandes de subventions

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de revitalisation du commerce local. Ce programme repose sur deux phases : d'une part, le rachat du commerce existant (murs et fonds) et d'autre part la réhabilitation du bâtiment.

A l'issue de ces travaux, les murs et le fonds seront mis à disposition d'un nouveau commerçant dans le cadre d'un contrat de bail dérogatoire et le fonds de commerce rétrocédé à terme.

Une étude préalable en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dinan sera menée.

Le plan de financement de ce projet se présente ainsi :

DEPENSES		FINANCEMENT	
Acquisition	190 000 € HT	Etat DETR	45 000 €
Travaux	406 000 € HT	Département	50 000 €
Honoraires	40 000 € HT	EPCI	20 000 €
Etude CCI	9 375 € HT	DSIL	324 800 €
		Emprunt	125 000 €
		Loyer sur 5 ans	57 000 €
		Autofinancement	23 575 €
TOTAL	645 375 € HT	TOTAL	645 375 €

Madame le Maire explique alors que ce projet peut être subventionné dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL – part exceptionnelle 2020) créée afin d'apporter un soutien à l'investissement des collectivités en faveur de l'équipement et du développement des territoires.

Une aide peut également être accordée dans le cadre du plan de relance lancé par le Département des Côtes-d'Armor sous la forme d'un fonds d'investissement exceptionnel doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros pour la période 2020-2021.

Aussi et après avoir pris connaissance de ce dossier, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'ensemble du projet de relance du commerce du Bourg
- valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- sollicite l'Etat via la DSIL, à hauteur de 80 % du montant total des travaux estimé à
 406 000 € HT
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

3/ Commerce : étude CCI

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de SAINT-HELEN s'est portée acquéreur du fonds de commerce du Bar « Au Bon Accueil » et souhaite encourager son développement.

Dans le cadre de cette prestation, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes-d'Armor propose :

de réaliser une étude de marché pour évaluer le potentiel de marché disponible pour le développement de ce commerce avec la réalisation d'un état de l'offre commerciale et l'estimation du potentiel de consommation.

d'accompagner la commune dans le choix du repreneur et dans l'accompagnement de ce dernier

Coût total de cette étude : 5 850€ HT (3 150€ + options 2 700€) soit 7 020.00€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **accepte** cette proposition et **autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

4/ Commerce : création d'un comité consultatif

Afin d'intégrer les personnes extérieures à l'assemblée communale et en application de l'article 2143-2 du CGCT, il est décidé de constituer un comité consultatif « commerce ». Il sera présidé par Mr Olivier BOIXIERE et composé de 3 élus désignés, à savoir : Aurore PAU, Olivier TREHEL et Serge RIVIERE. Les habitants souhaitant y participer sont invités à se faire connaître.

5/ Règlement intérieur

L'article L2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation. Le contenu de celui-ci a vocation à fixer les règles propres de fonctionnement interne. A l'unanimité, le conseil municipal adopte ce règlement.

6/ Dinan agglomération : désignation de délégués

A l'unanimité, le conseil municipal désigne :

- Mr Olivier BOIXIERE délégué titulaire de la CLECT
- Mr Jean-Michel JOURDAN délégué suppléant de la CLECT
- Mr Olivier BOIXIERE au Comité Unique de Programmation
- Mme Marie-Christine PINARD à l'Office du Tourisme Dinan Cap Fréhel
- Mr Olivier TREHEL Syndicat Mixte de Coopération Intercommunale MEGALIS

7/ Informations diverses

- La réception des travaux du cimetière a eu lieu en juillet dernier, quelques petites réserves sont encore à lever. Le permis de construire de l'abri va devoir être redéposé car les pièces manquantes n'ont pas été fournies dans les délais par l'architecte.
- Des fissures sont apparues sous le pont de Coëtquen sur la VC n° 16. Une expertise va être réalisée avant tous travaux mais un arrêté interdisant la circulation aux véhicules de plus de 3.5 tonnes a déjà été pris
- PLUI: Une révision simplifiée va débuter courant septembre pour une application en juillet 2021
- Repas des ainés : annulé en raison de la crise sanitaire que nous connaissons actuellement (COVID 19)
- Distribution de masques pour les collégiens et lycéens samedi 5 septembre 2020

Lu et approuvé Madame le Maire,

Marie-Christine PINARD